

PR-1341 ASSAINISSEMENT 2019

RÉHABILITATION ET CRÉATION DE RÉSEAUX SECONDAIRES D'ASSAINISSEMENT



DÉROULEMENT DE LA PRÉSENTATION

Sommaire

1. Rappel du patrimoine de la Ville de Genève
2. Rappel des principes du Fond Intercommunal d'assainissement (FIA)
3. Stratégie de planification de la ville de Genève
4. Programme de travaux envisagé
5. Coûts des études et travaux

1. RAPPEL DU PATRIMOINE DE LA VILLE DE GENEVE

Schématique du réseau d'assainissement

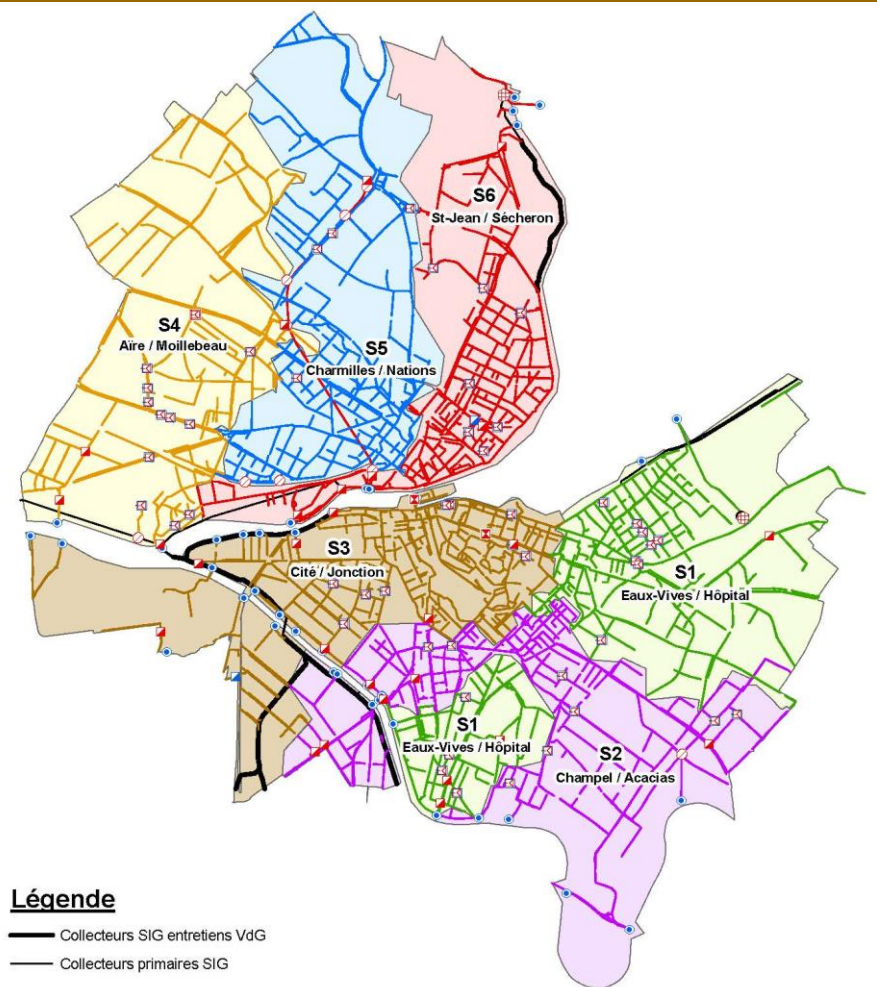
- Réseau secondaire : 254,8 km
- Réseau primaire SIG : 5,2 km

Valeur économique de remplacement:
estimée à CHF. 760 mio.

→ env. CHF. 3000.-/m

Cadre légal

- Loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux du 24 janvier 1991)
- Loi cantonale sur les eaux (LEaux-GE - L 2 05)

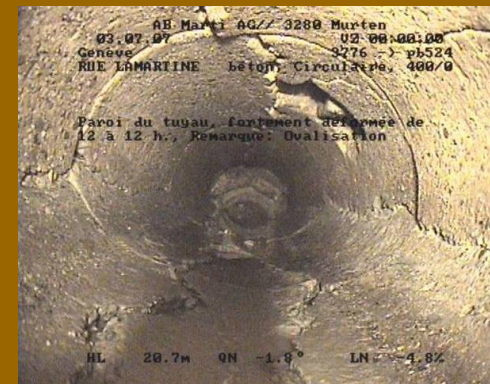
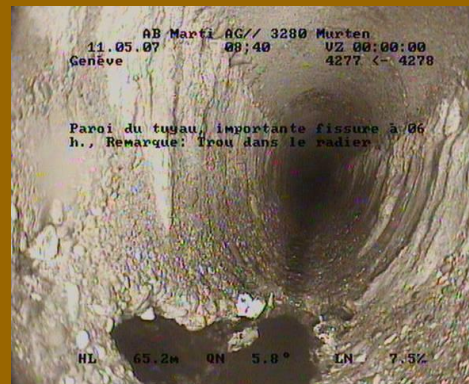


1. RAPPEL DU PATRIMOINE DE LA VILLE DE GENEVE

Etat du réseau s'assainissement

Source d'informations:

- Inspections du PGEE
- Investigations régulières des équipes Ville
- Inspections dans le cadre du concept d'entretien (tous les 3 ans)



1. RAPPEL DU PATRIMOINE DE LA VILLE DE GENEVE

Etat janvier 2019



Degré de Gravité Réseau secondaire (252.4 Km)

- 0 Action immédiate 10.8 km (4.3%)
- 1 Action à court terme 35.3 km (14.0%)
- 2 Action à moyen terme 56.0 km (22.2%)
- 3 Action à long terme 53.1 km (21.0%)
- 4 Pas d'intervention 71.7 km (28.4%)
- 5 Aucune inspection 25.5 km (10.1%)

2. PRINCIPES DE FONCTIONNEMENT DU FIA

Rappel des principes de financement de l'assainissement

TYPE DE DEPENSE	JUSQU'À FIN 2014	APRES 2015
Charges d'entretien (moyens & personnel)	Budget	FIA (convention d'exploitation) (remboursement FIA annuel)
Travaux courants et de coordination	Budget & PR	PR-1125 (1°) PR-1204 (2°) PR-1341 (3°) PR Périodique (remboursement FIA sur charges d'amortissement)
Grands travaux	PR spécifique	PR spécifique (remboursement FIA sur charges d'amortissement)

3. STRATEGIE DE PLANIFICATION DE LA VILLE DE GENEVE

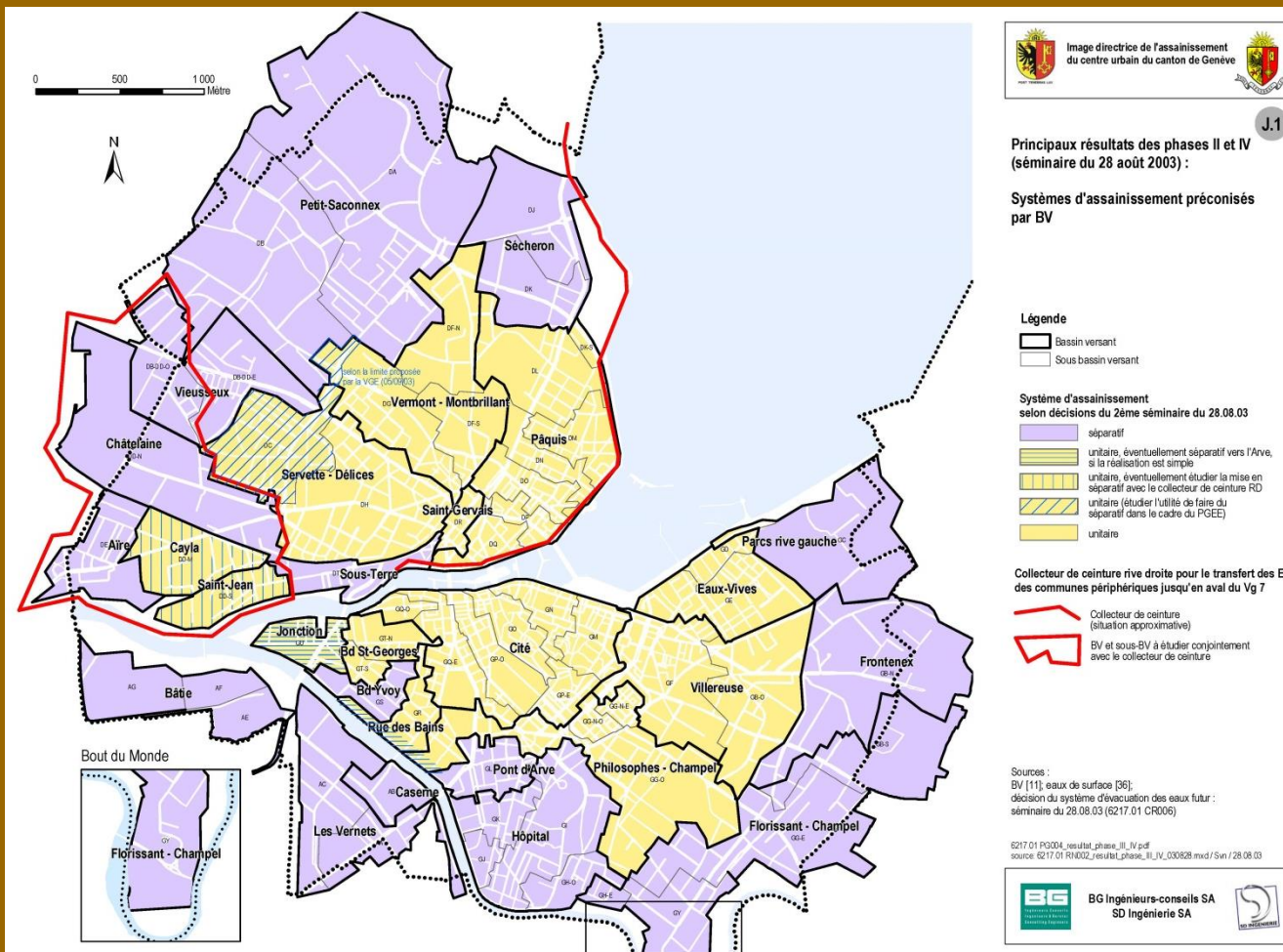


Image directrice de l'assainissement

Systèmes d'assainissement préconisés par bassin versant:

- Unitaire pour l'intérieur de la Ville
- Séparatif pour le périmètre extérieur de la Ville

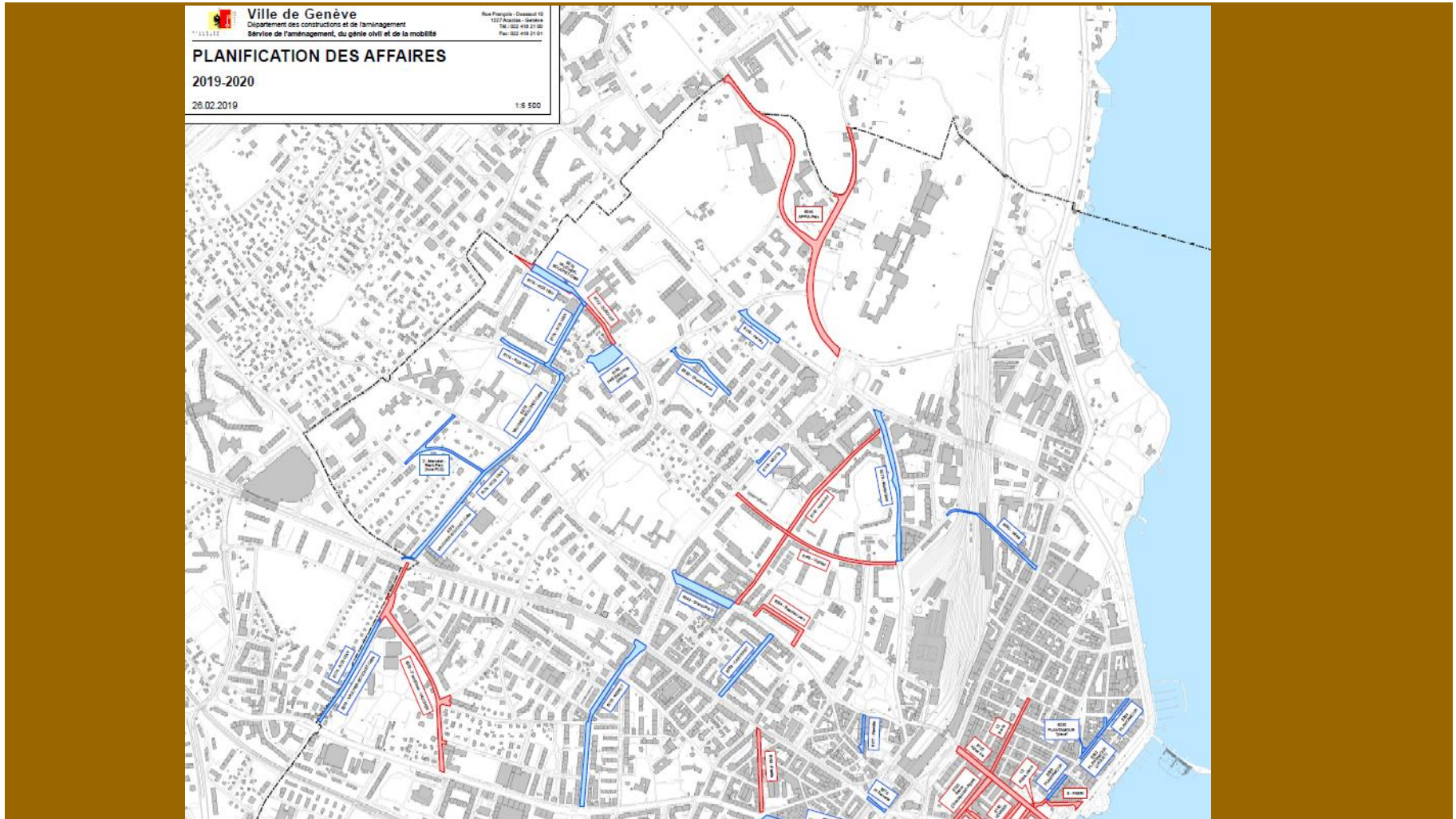
3. STRATEGIE DE PLANIFICATION DE LA VILLE DE GENEVE

La planification des opérations s'effectue selon la conciliation des contraintes et objectifs principaux suivants:

- Le degré d'état défini sur la base des inspections TV,
- La technique de travail retenue,
- Les autres stratégies coordonnées (OPB, aménagement...)
- Les impacts et la coordination des chantiers de tiers (Canton, SIG...),
- La capacité des intervenants (service, financement...),
- Les différentes stratégies d'entretien courant.
- La circulation (OCT),

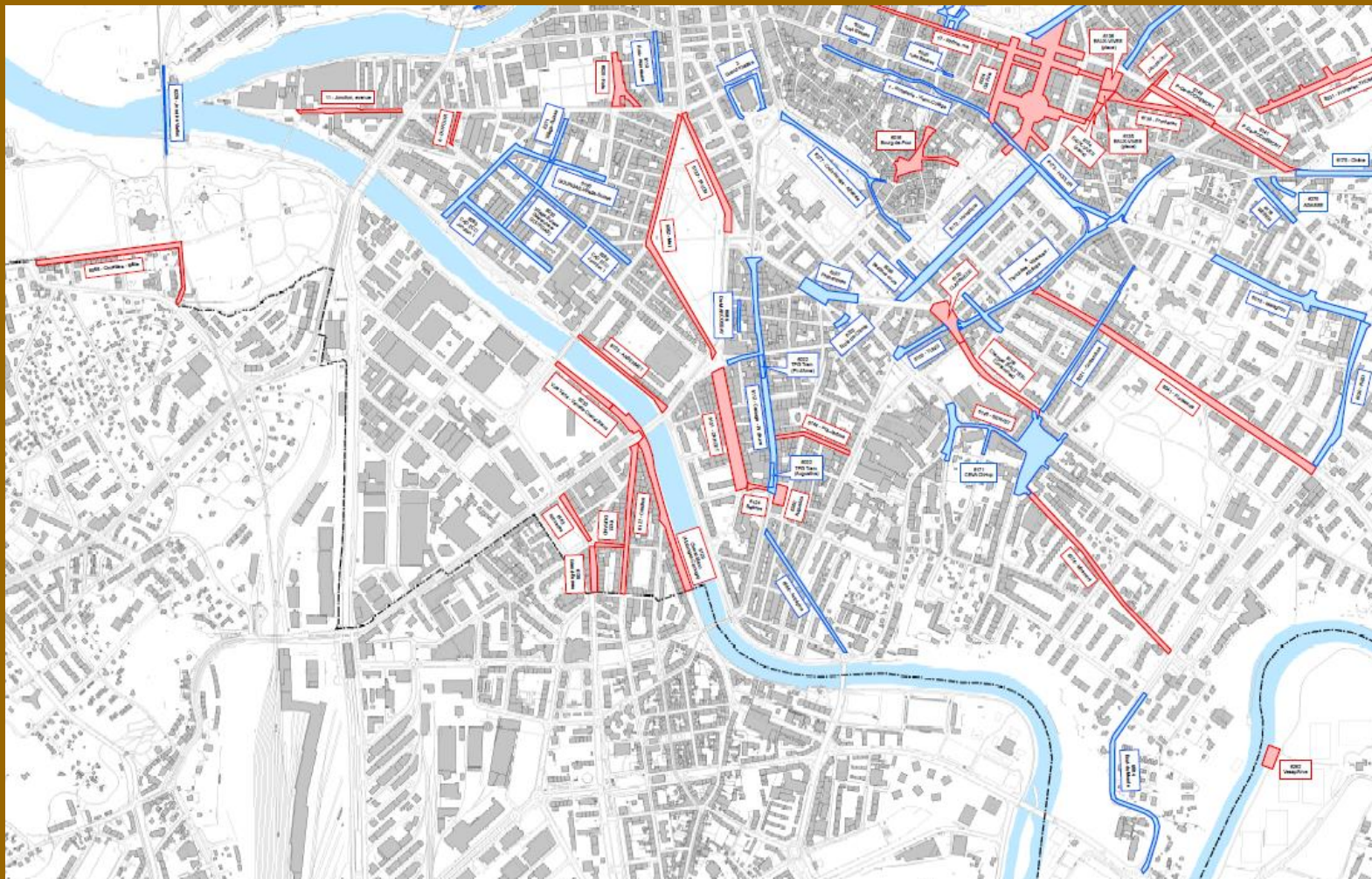
3. STRATEGIE DE PLANIFICATION DE LA VILLE DE GENEVE

Planification rive droite



3. STRATEGIE DE PLANIFICATION DE LA VILLE DE GENEVE

Planification rive gauche



4. PROGRAMME DE TRAVAUX ENVISAGE

Selon le type de réparation à faire, deux possibilités d'intervention :

TRAVAUX EN TRANCHEE

Travaux classiques avec creuse depuis la surface



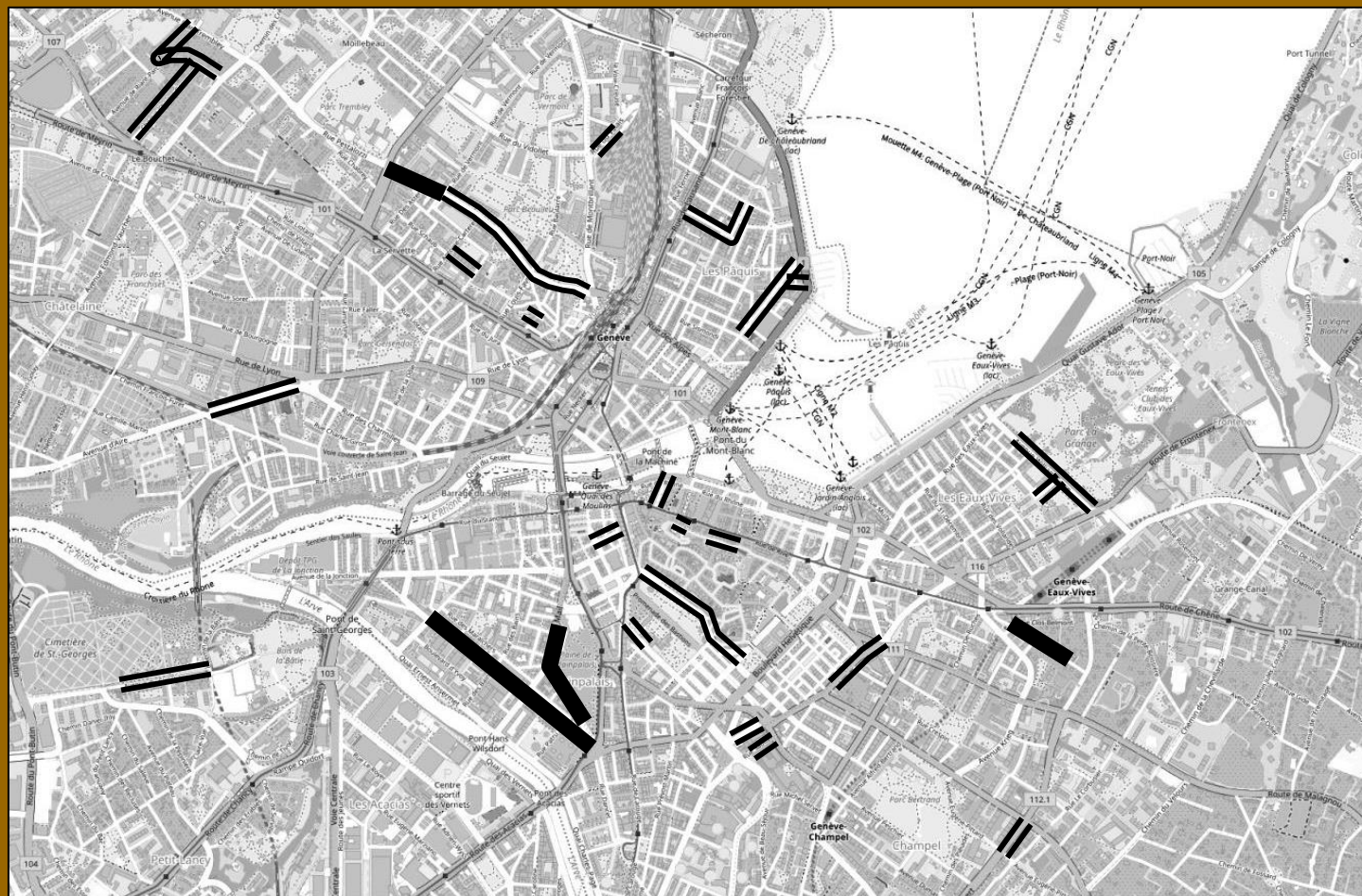
CHEMISAGE

Réhabilitation depuis l'intérieur du collecteur avec une chemise en fibre de verre thermodurcissable



5. COÛT DES ETUDES ET TRAVAUX

-  Réseaux envisagés dans la demande de crédit actuelle
-  Réseaux réhabilités (chemisage & reconstruction) dans les demandes de crédit précédentes



Travaux réalisés

- 2014 : 908 ml
- 2015 : 2'050 ml
- 2016 : 2'560 ml
- 2017 : 3'736 ml
- 2018 : 4'044 ml

Maintenir en 2019
ce rythme de
travaux

5. COÛT DES ETUDES ET TRAVAUX

Réhabilitation ou création de réseaux secondaires d'assainissement

Travaux de génie civil

<i>Rue du Grand Pré - partie haute</i>	700'000
<i>Rue Agasse</i>	500'000
<i>Boulevard Carl-Vogt</i>	1'932'000
<i>Avenue du Mail</i>	1'500'000
<i>Accompagnement de projets tiers</i>	1'900'000
<i>Divers et imprévus 8%</i>	568'000

Sous-total génie civil : 7'100'000

Travaux de génie civil à la charge des propriétaires (hors TVA)

Raccordements des biens-fonds privés au collecteur public (y compris les honoraires de l'ingénieur civil, soit : CHF 40'000.-)	400'000
---	---------

Honoraires 1'000'000

Information - communication 30'000

Coût total de la construction (HT) 8'530'000

5. COÛT DES ETUDES ET TRAVAUX

Délibération I - Réhabilitation ou la création de réseaux secondaires d'assainissement

I. Coût total construction (HT)	8'530'000
+ TVA (7,7% x CHF 8'530'000)= CHF584'960 arrondis à	656'800
II.Sous-total	9'186'800
+ Prestation du personnel en faveur des investissements (4% x CHF 9'186'800)	367'400
III. Coût total de l'investissement (TTC)	9'554'300
+ Intérêts intercalaires (2,00 % x CHF 9'554'300 x 18 mois) / (2 x 12)	143'300
IV. Coût total brut de l'opération (TTC)	9'697'600
A déduire :	
• Remboursement des propriétaires des bâtiments pour le raccordement au réseau public d'assainissement (coût estimé des raccordements privés au collecteur public (400'000 + TVA 7,7%) =	- 431'000
• TVA récupérable sur la construction (8'130'000*7,7%) =	-626'000
V. Coût total net de l'opération (non compris la compensation financière du FIA)	8'640'600

MERCI POUR VOTRE ATTENTION

